



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Bureau des Élections et du
Fonctionnement des Assemblées

ARRETE n°2023-PREF-DRCL-182 du 1^{er} août 2023

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale et compétente pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire

Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Bertrand GAUME, Préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Sous-Préfet hors-classe, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-PREF-DCPPAT-BCA-033 du 17 février 2023, portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'addendum INTA2031715J à l'instruction INTA1830120J relative à la tenue des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que les membres des commissions de contrôle ont été nommés à l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux des 15 mars et 18 juin 2020 et que les mandats de trois ans fixés par l'article R.7 du code électoral arrivent à échéance ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1^{er}:

Les commissions de contrôle ont compétence :

- pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire ;
- pour contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques.

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin.

Article 2 :

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

Article 3 :

Sont nommés délégués de l'administration au sein des commissions de contrôle des listes électorales des communes du département de l'Essonne les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 4 :

La composition des commissions est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 5 :

Le secrétaire général de l'Essonne et les maires des communes de l'Essonne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Olivier DELCAYROU

Limours

Alain BOUTTEMONT
Mariannick CAZALIS
Véronique ROBERT

Bernard MORIN
Catherine HESPEL

Longpont-Sur-Orge

Titulaires :
Michelle AVENEAU
Pino LEOTTA
Jean-Luc REQUIER

Titulaires :
Christelle POULIQUEN
Claude COLLIN

Suppléants :
Marie-Céline WIBAULT
Frédéric MANCEAU

Suppléante :
Mireille BELLEGARDE

Montlhéry

Michel QUÉANT
Marie-Christine LESCURE
Virginie VALENTE

Titulaires :
Romuald RICHARD
Christina NOEL

Suppléante :
Emilie ZANATO

Nozay

Titulaires :
Chantal BOURGES
Franck MONMASSON
Catherine MARLIERE

Titulaires :
Mireille MORISSEAU
Alain BEAUJEAN

Suppléants :
Laurent KABICHE
Caroline VIVIEN
Stella CHENE

Suppléants :
Christiane ROBIN
Raphaël BERNARD

Ollainville

Patrick BONNEMYE
Adeline CLOGENSON
Ludovic GOURDY

Philippe JOLY
Sylvie MARCHAND

Paray-Vieille-Poste

Titulaires :
Michèle PRIEUR
Sylvain HAMARD
Claire MAURANGES

Titulaires :
Gino CAPOCCI
Philippe BABY

Suppléantes :
Martine TEILLOUT
Hélène COLELLA

Suppléantes :
Peggy PERROCHON
Stéphanie JANKIEWICZ

Saclay

Titulaires :
Annie CADORET
Claude MAJEUX
Sylvain RAKOTOARISON

Titulaires :
Eric RAIMOND
Caroline SAMAIN

Suppléants :
Guillaume COCHARD

SACUAY
suite

Saulx-les-Chartreux

Saint-Vrain

Vauhalla

Villebon-sur-Yvette

Villemoisson-sur-Orge

Villiers-le-Bâcle

Villiers-sur-Orge

Wissous

Suppléants :
Azedine HASSANI
Valérie VOILQUÉ
Pierre BOT

Titulaires :
Brigitte FRAT
Olivier BROUTIN
Christina GOHRING

Suppléants :
Kristell LAGADEC
Laëtitia AUGER
Françoise DROUHE-
PERROTTET

Philippe CHARPILLET
Sylvain LAURAC
William GRANET

Olivier MUSY
Eric MORISSET
Hélène LEVERNIEUX

Titulaires :
Bernard THORÉ
Claire ABADIE-MARTEIL
Virginie POLIZZI

Suppléants :
Isabelle Anna FILIPUZZI
Christophe OLIVIER
Alexandre BOUGAUD

Véronique DABADIE
Viviane LEBLANC
Gaëlle CAM

Yoann MOREAU
Guillaume RADUREAU
Anne VITTAZ

Audrey BELLANGER
Jamel DJENAÏDI
Edgard MOSCHEROSCH

Jacqueline LAQUAIS
Régis CHAMP
Jean-Luc TOULY

Huguette BOSESE

Titulaires :
Anne BRUNNER
Nawfal MARHABEN

Suppléants :
Bjorn TRICOIRE
Jean-Marc COJEAN

Bruno FOUCHER
Elodie FLANDRIN

Fabrice NOURY
Nicolas RICHARD

Titulaires :
Dominique DURAND
Régis VAILLANT

Suppléants :
Gilles MORICHAUD
Ophélie GUIN

Jean-David NOVEL-GUIRAUD
Cédric MOUTON

Michel MARTIN
Patricia BEUREL

Jean-Pierre RICAUD
Michel POINSE

Philippe DE FRUYT
Chantal CÖRENWINDER